
Conférence du désarmement

26 janvier 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent soixante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 janvier 2010, à 10 h 10

Président: M. Md. Abdul Hannan(Bangladesh)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1164^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos invités d'aujourd'hui, M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, et M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour le désarmement. Leur présence parmi nous témoigne avec éloquence de l'importance que tous deux attachent aux travaux de cette instance.

J'ai le plaisir et l'honneur de donner la parole à M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh.

M^{me} Moni (Bangladesh) (*parle en anglais*): Permettez-moi d'emblée, au nom du Gouvernement du Bangladesh et en mon nom personnel, d'exprimer nos sincères condoléances au peuple haïtien à la suite de la tragédie qui le frappe au lendemain du terrible tremblement de terre. Le Bangladesh est particulièrement attristé par cette tragédie, car il participe, année après année, aux efforts de maintien de la paix de l'ONU en Haïti. Nous dépêchons une équipe médicale en Haïti pour apporter une aide à ceux qui en ont besoin. Nous pleurons également la disparition de membres du personnel de l'ONU, qui avaient voué leur vie au service du peuple haïtien.

Je m'exprime devant la Conférence du désarmement à un moment où l'espoir renaît de voir cette instance reprendre le travail qui lui a été confié. Je crois que la volonté politique de faire progresser nos travaux sur la non-prolifération et le désarmement nucléaire est bien présente. Au niveau mondial, un certain nombre de faits nouveaux sont à souligner dans le domaine du désarmement, de sorte que nous pouvons espérer avec optimisme que des progrès pourront être accomplis vers un désarmement nucléaire.

L'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement l'année dernière a été saluée par beaucoup, y compris par le Bangladesh. Beaucoup s'attendaient à ce que la Conférence reprenne sans tarder des négociations de fond. Malheureusement, cela ne s'est pas produit, et la Conférence n'a pas été en mesure de résoudre les divergences concernant la façon d'exécuter le programme de travail dans les mois qui viennent.

L'incapacité de la Conférence à ouvrir des négociations de désarmement n'a pas servi l'image de cette instance. Certains la qualifient d'institution héritée de la guerre froide, incapable de suivre l'évolution de son époque. D'autres n'osent pas imaginer que les objectifs de désarmement puissent être atteints un jour. Certes, notre progression vers un monde exempt d'armes nucléaires sera difficile. Ce sera une ascension, et les progrès seront lents. Il y aura des rebondissements et des tournants imprévus. Des revers inattendus pourront briser nos élans. Pourtant, les difficultés que nous rencontreront inévitablement doivent-elles pour autant nous dissuader de commencer notre progression? Je ne le crois pas.

L'objectif du désarmement est trop noble pour être ignoré. Nous devons avancer avec énergie, dévouement et persévérance. Nous ne devons pas abandonner l'espoir, car cela reviendrait à renoncer à tout espoir pour l'avenir de l'humanité.

Tout voyage commence par une première étape, et c'est souvent la première étape qui est la plus difficile à franchir. Je suis heureuse de constater qu'aujourd'hui, la Conférence doit précisément franchir cette étape. Le travail pourra alors commencer dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail et son exécution pour cette année, de sorte que la Conférence du désarmement pourra engager rapidement un travail de fond.

Le Bangladesh demeure attaché aux objectifs de désarmement et de non-prolifération. Nous appuyons pleinement une approche multilatérale de la non-prolifération et du désarmement. Nous sommes disposés à travailler avec toutes les délégations à la Conférence et dans d'autres instances multilatérales de désarmement pour réaliser nos

aspirations communes. Nous ne renoncerons pas à l'espoir, et personne ne doit y renoncer. Le Bangladesh, qui exerce la première présidence de la session de 2010 de la Conférence, poursuivra les efforts entrepris pour donner un élan positif à nos délibérations, un démarrage en souplesse qui jettera les bases de progrès tangibles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

La confiance et la coopération que nous témoignent toutes les délégations font notre force. Je vous remercie de votre généreux appui à notre présidence. Nous devons conserver le même état d'esprit dans les jours qui viennent.

Le Bangladesh attache une grande importance à un désarmement général et complet, un engagement qui est inscrit dans notre Constitution. Nous sommes convaincus que les armes ne font pas partie de la solution que nous cherchons à atteindre dans un monde sûr et pacifié. Nul n'est besoin de souligner l'engagement indéfectible du Bangladesh pour la paix et la sécurité, qui se traduit aussi par notre participation active aux opérations de maintien de la paix menées par l'ONU dans le monde.

Les armes de destruction massive constituent la plus grave des menaces pour l'humanité. Nous demeurons convaincus que seule l'élimination totale des armes nucléaires peut offrir une réelle garantie contre l'emploi ou la menace de ces armes. Depuis près de quarante ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure un des fondements du régime de non-prolifération nucléaire, et le fondement essentiel de la quête d'un désarmement nucléaire. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP de cette année, le Bangladesh espère un résultat qui prendra suffisamment en compte les trois piliers du Traité que sont la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le Bangladesh est un fervent partisan des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous estimons que l'énergie nucléaire offre un potentiel considérable pour stimuler les économies sous-développées. Nous reconnaissons également que cette valorisation du nucléaire civil doit se faire dans le respect des garanties internationales.

Le Bangladesh se félicite de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en diverses régions. Nous sommes favorables à la création de tels régimes en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans les autres points du globe qui en sont encore dépourvus.

Nous devons travailler pour l'élimination totale des armes de destruction massive, sans toutefois perdre de vue les menaces qui découlent de la prolifération des armes classiques, de la persistance de l'emploi des mines terrestres et des autres armes particulièrement abjectes. Le Bangladesh appelle à la conclusion rapide d'un traité sur le commerce des armes dans le but de garantir la transparence dans les transferts des armes classiques.

Permettez-moi maintenant d'évoquer les questions dont est plus particulièrement saisie la Conférence du désarmement. Nous attachons une importance primordiale à la question des garanties de sécurité négatives. Nous affirmons avec force que les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP ont le droit légitime de recevoir sans condition de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Nous exhortons la Conférence à reprendre et accentuer ses efforts dans le but d'élaborer un cadre juridiquement contraignant capable d'apporter de telles garanties aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Bangladesh est favorable à l'ouverture de négociations visant à interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous pensons qu'un tel traité doit être non discriminatoire et effectivement vérifiable. Les négociations doivent être élargies aux stocks, faute de quoi le traité ne sera pas complet.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Il doit être exploré à des fins exclusivement pacifiques. Nous craignons que la militarisation de l'espace dégénère en une nouvelle course aux armements dans l'espace. Il faut prévenir la course à la destruction et l'empêcher d'engloutir des milliards de dollars. Les grandes puissances spatiales sont dans l'obligation d'éviter l'implantation d'armes dans l'espace, et nous souhaiterions que la Conférence du désarmement progresse aussi dans ce domaine.

À la fin de la guerre froide, on a beaucoup entendu parler des dividendes de la paix. On espérait pouvoir transformer les épées en socs de charrues et retirer les bénéfices de cette transformation. Quelques années plus tard, on s'aperçoit qu'il n'en a rien été. Depuis le début des années 90, les dépenses militaires ont suivi une courbe ascendante dangereuse, atteignant 1 460 milliards de dollars des États-Unis. en 2009, ce qui représente plus de 200 dollars par habitant de la planète, y compris les personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Alors que la crise économique et financière mondiale menace les acquis du développement et complique sérieusement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des dépenses aussi inconsidérées sont inacceptables et pourraient être évitées.

Nous exhortons par conséquent tous les pays, plus particulièrement les principaux producteurs et acheteurs d'armements, qui sont les principaux responsables de la hausse des dépenses militaires, à prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement. Il faut libérer des ressources pour résoudre les difficultés urgentes en matière de développement. Il faut comprendre que nous pouvons difficilement nous permettre de continuer à dépenser des sommes aussi astronomiques au profit des marchands de destruction alors que nos peuples ont faim, qu'ils n'ont pas accès aux services élémentaires et qu'ils sont exposés à la maladie, au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Je voudrais conclure en demandant instamment à tous les pays de faire leur travail à la Conférence et au-delà. Nous devons faire ce qui est juste, et le tout sans tarder. C'est maintenant qu'il faut désarmer.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la Ministre des affaires étrangères du Bangladesh de sa déclaration. J'invite à présent M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour le désarmement, à prendre la parole.

M. Duarte (Haut Représentant pour le désarmement) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur et l'immense plaisir de m'adresser à la Conférence du désarmement pour la deuxième fois en tant que Haut Représentant pour le désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude à Madame la Ministre des affaires étrangères pour sa présence parmi nous, qui illustre la force de l'attachement du Bangladesh au désarmement et à la non-prolifération. Je félicite par ailleurs le Bangladesh d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement en ce début de session de 2010. Je voudrais faire part à M^{me} Moni de la gratitude du Secrétaire général de l'ONU pour l'avoir invité à se joindre à elle pour s'exprimer devant la Conférence du désarmement à ce stade si crucial. Il se réjouissait de cette perspective, mais il s'est senti obligé de rester au Siège, à New York, pour coordonner les opérations de secours en Haïti.

Dans le message vidéo qu'il a adressé à la Conférence la semaine dernière, le Secrétaire général, se fondant sur les opportunités réelles d'action concrète, a fait part de sa conviction et de son espoir que 2010 pouvait être une année historique pour les progrès dans le désarmement et la non-prolifération. Ces sentiments sont partagés par toute la communauté internationale. D'une façon générale, tous considèrent que ces progrès devraient être pérennisés sous la forme d'engagements juridiques et d'obligations contraignantes propres à faire progresser l'état de droit dans le domaine du désarmement. Depuis l'époque où j'étais jeune membre de la délégation brésilienne au Comité de 18 pays

sur le désarmement, dans les années 60, j'ai pu me rendre compte du caractère primordial d'une instance centrale unique dans laquelle les États pourraient se réunir pour négocier des règles juridiquement contraignantes sur le désarmement.

Aujourd'hui, la Conférence du désarmement doit jouer ce rôle unique dans le cadre du mécanisme de désarmement de l'ONU. Cette unicité se caractérise par la responsabilité de négocier des règles juridiques totalement multilatérales, et il est donc grand temps que la Conférence surmonte les obstacles du passé et accomplisse son mandat, qui est primordial.

Beaucoup d'entre vous ont également participé à la Première Commission de l'Assemblée générale, en octobre dernier. Vous n'avez sans doute pas oublié comment les orateurs qui se sont succédés ont pris note des évolutions positives survenues en octobre 2009, particulièrement dans le domaine du désarmement nucléaire. Les présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont, à maintes reprises, fait part de leur attachement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et, selon toute vraisemblance, les deux pays concluront prochainement un nouveau traité bilatéral de réduction des armements stratégiques. En septembre dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu le premier sommet de son histoire consacré au désarmement nucléaire. Par ailleurs, des initiatives intergouvernementales, telles que la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et des projets de la société civile, tels que Global Zero, ont apporté des contributions parallèles à cet élan international en faveur du désarmement.

Grâce à vos efforts inlassables et à votre engagement indéfectible, la Conférence du désarmement a apporté sa propre contribution à cet élan l'année dernière en adoptant un programme de travail de fond après dix années de paralysie pour des raisons de procédure. Même si la Conférence n'a, par la suite, pas pu tirer parti de cette avancée, je suis convaincu que votre détermination à engager des négociations cette année demeure intacte.

Inutile de préciser que la Conférence du désarmement continue de bénéficier de l'appui indéfectible de l'ensemble du système des Nations Unies. Je note que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1887 adoptée à l'unanimité lors du sommet de l'année dernière, a appelé la Conférence du désarmement à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et qu'il s'est félicité de l'adoption, par la Conférence, d'un programme de travail en 2009. Le Conseil de sécurité a également invité tous les États membres à coopérer pour permettre à la Conférence de commencer rapidement un travail de fond.

Pour sa part, l'Assemblée générale a adopté par consensus des résolutions concernant la Conférence du désarmement et un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Elle a prié tous les États membres de coopérer avec les présidents de la Conférence dans leurs efforts visant à engager un travail de fond au cours de la présente session et, notamment, à ouvrir des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner que le Secrétaire général appuie l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement, comme il l'a déclaré ici même, la semaine dernière. L'objectif d'un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles figure dans le plan d'action en cinq points publié le 8 décembre dernier par le Secrétaire général.

Je suis convaincu que cette année la Conférence intensifiera ses travaux, qu'elle adoptera rapidement un programme de travail et qu'elle ouvrira les négociations tant attendues.

En conclusion, je tiens à assurer aux délégations que le Bureau des affaires de désarmement, par l'entremise de son bureau de Genève, apportera tout l'appui nécessaire à vos travaux. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec M. Ordzhonikidze, le Représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence du désarmement, dans le but de faciliter les efforts faits par les États membres pour permettre à cette instance de jouer son rôle historique d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Haut Représentant pour le désarmement de sa déclaration.

J'invite maintenant toutes les délégations qui ont des commentaires à faire en rapport avec les deux sujets abordés dans les deux déclarations de ce matin à prendre la parole. Après cela, je suspendrai la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner la Ministre. Lorsque nous reprendrons la séance, nous aborderons d'autres questions, notamment l'ordre du jour et la participation des États non membres aux travaux de la Conférence.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, de féliciter sincèrement le Bangladesh d'avoir accédé à la première présidence de la session de 2010 de la Conférence du désarmement. Ma délégation souhaite également la bienvenue à M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, qui s'est exprimée au cours de la présente séance plénière. Ma délégation entend coopérer avec le Président et participer de façon constructive aux travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je vous remercie de ces remarques. Y a-t-il d'autres commentaires? Si tel n'est pas le cas, la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 40.

Le Président (*parle en anglais*): La 1164^e séance plénière est reprise.

Le secrétariat a reçu six nouvelles demandes d'États qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement. Ces demandes ont été transmises par l'Albanie, l'Arménie, le Danemark, le Népal, l'Arabie saoudite et l'ex-République yougoslave de Macédoine, et elles figurent dans le document CD/WP.555/Add.1, dont vous êtes saisis.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur?

Il est ainsi décidé.

Les délégations des États non membres concernés sont-elles présentes? Je vois que oui.

Permettez-moi de passer à la question suivante.

À ce stade, je voudrais inviter la Conférence à prendre une décision sur l'ordre du jour provisoire pour la session 2010, qui figure dans le document CD/WP.556. Comme indiqué lors de mes consultations, j'ai le sentiment que tous les membres sont maintenant en mesure d'adopter le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CD/WP.556.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter pour sa session de 2010 l'ordre du jour figurant dans le document CD/WP.556?

Il est ainsi décidé.

Cet ordre du jour sera publié en tant que document officiel de la Conférence par le secrétariat.

Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante: «Dans le contexte de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens, en tant que Président de la Conférence, à préciser que je crois comprendre que s'il y a consensus à la Conférence pour traiter toutes questions, elles pourront l'être au titre de cet ordre du jour. La Conférence prendra également en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur.».

Je me félicite de l'adoption de l'ordre du jour par la Conférence. Je vais maintenant faire quelques remarques.

Vous connaissez le contenu des discussions qui ont lieu depuis le 19 janvier 2010 concernant l'adoption de l'ordre du jour. Il a été proposé d'inclure deux points supplémentaires. Les discussions sur cette question ont eu lieu en séance plénière, comme il ressort des comptes rendus officiels. Au cours des discussions, il a été reconnu que, conformément aux articles 27 et 30 du règlement intérieur, chaque délégation avait le droit de présenter des propositions et de soulever toute question ayant trait aux travaux de la Conférence en séance plénière.

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les délégations que j'ai consultées dans le but de parvenir à un consensus sur l'ordre du jour. Je tiens en outre à remercier toutes les délégations de leur souplesse et de leur coopération, grâce auxquelles l'ordre du jour a pu être adopté.

Je voudrais à présent donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations. Jusqu'à présent, six délégations ont souhaité faire des déclarations. Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur du Japon.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement à ce stade important. On dit souvent que le début de la session annuelle de la Conférence est toujours difficile. Cela peut être particulièrement vrai pour cette année. Je suis pleinement convaincu, cependant, que sous votre direction éclairée, la Conférence trouvera rapidement un moyen d'engager un travail de fond. Soyez assuré du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour sa visite parmi nous et pour sa déclaration très instructive et encourageante.

L'adoption du programme de travail, qui figure dans le document CD/1864, le 29 mai de l'année dernière, a été une source de satisfaction compréhensible dans cette enceinte. Pourtant, nous n'avons pas réussi à exécuter ce programme de travail, le premier en onze années. Les discussions de fond sur les points de l'ordre du jour et, surtout, les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, n'ont pas commencé du fait de certaines préoccupations exprimées par un État membre. La situation était difficile à expliquer, étant donné que tous les membres de la Conférence avaient accepté le document CD/1864 et que les documents de procédure, qui constituaient le cœur du problème, avaient tout simplement trait à l'exécution de cette décision.

Depuis sa création, la Conférence du désarmement a joué un rôle essentiel en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et le Japon estime qu'elle doit continuer à jouer un tel rôle dans l'avenir. Dans le même temps, nous devons prendre conscience qu'à l'heure actuelle, nous vivons un moment critique dans la longue histoire de la Conférence. Face à l'élan croissant en faveur du désarmement nucléaire, le monde attend beaucoup des activités de la Conférence, et il nous appartient de

répondre à ces attentes en engageant des discussions et des négociations de fond sur les grandes questions de désarmement.

Il va sans dire que la Conférence du désarmement doit trouver rapidement un moyen de commencer un travail de fond. Pour ce faire, ma délégation a une double conviction: premièrement, nous devons pleinement respecter et reconnaître les progrès importants que nous avons faits l'année dernière; deuxièmement, dans le même temps, nous devons réfléchir à la véritable nature des difficultés de l'année dernière qui tient, selon moi, à l'absence d'échanges multiples entre les États membres, que ce soit à Genève, mais aussi dans les capitales et ailleurs.

Plus précisément, je voudrais souligner plusieurs points que ma délégation considère comme importants pour faire de cette session annuelle une session productive:

- a) Le nouveau programme de travail de cette session devra être basé sur les progrès de l'année dernière, à savoir sur le document CD/1864;
- b) Les six Présidents doivent mener des consultations globales, ouvertes et transparentes pour parvenir à un consensus sur un programme de travail, tout en prenant en considération les préoccupations et les intérêts des États membres;
- c) Tous les États membres doivent faire preuve d'une flexibilité maximale pour parvenir à un consensus sur un programme de travail et sur les décisions connexes;
- d) Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'une fois que les travaux de fond auront commencé, les préoccupations de sécurité et tous les autres intérêts de tout État membre peuvent être soulevés, débattus et négociés, et que tout devra être fait pour y parvenir;
- e) À l'approche de la Conférence d'examen du TNP, qui doit se tenir en mai prochain, tous les représentants devront entretenir une communication étroite avec leur capitale respective concernant la situation à la Conférence du désarmement et les encourager au dialogue. Grâce à tous ces efforts, nous devons accomplir un autre pas historique cette année, dans un esprit constructif de concertation.

Avant de terminer mon allocution d'aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention de la Conférence sur le rapport de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui a été lancé à Tokyo le 15 décembre dernier. Ma délégation, en collaboration avec la délégation australienne, a soumis un résumé de ce rapport au secrétariat en tant que document officiel de la Conférence. Lundi prochain, dans cette même salle du Conseil, un séminaire se tiendra sous les auspices de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Au cours de ce séminaire, un ancien ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans, fera un exposé consacré à ce rapport. J'espère que beaucoup de nos collègues y participeront et prendront part aux discussions sur ce rapport extrêmement important pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Suda de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, M. Larson.

M. Larson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole cette année, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2010, et de vous remercier des efforts considérables que vous avez faits cette année déjà. Je tiens à vous assurer, ainsi que tous les autres présidents de cette année, du plein appui de ma délégation aux efforts collectifs qui seront déployés tout au long de cette année.

Je prends la parole un peu plus d'un an après l'investiture du Président Obama qui, au cours de sa première année au pouvoir a montré à maintes reprises l'engagement et le dynamisme des États-Unis dans la lutte mondiale contre la prolifération et pour le désarmement, y compris sur les questions pour lesquelles la Conférence du désarmement joue un rôle majeur.

Conscients des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui leur impose de «poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire», les États-Unis réaffirment leur plein appui à la Conférence du désarmement et l'exhortent à jouer promptement son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. En septembre dernier, alors qu'il s'exprimait en tant que Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Président Obama a souligné, en substance, qu'en janvier, nous appellerions les pays à entamer des négociations sur un traité visant à mettre fin à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous rappelons l'appui unanime que la communauté internationale a apporté à la résolution 64/29 de 2009, dans laquelle l'Assemblée générale a exhorté la Conférence du désarmement à convenir, au début de 2010, d'un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité.

Notre délégation réaffirme également son appui au programme de travail adopté par la Conférence du désarmement en 2009, tel qu'il figure dans le document CD/1864, que la communauté internationale a approuvé par consensus au travers de la résolution 64/64 de 2009 de l'Assemblée générale. Nous devons impérativement tout faire, ensemble, pour entamer un travail de fond le plus tôt possible en 2010. Nous croyons également que la Conférence doit se baser directement sur le fondement créé par le programme de travail adopté ici en mai dernier. Nous partageons la conviction de ceux qui exhortent la Conférence du désarmement à reconstituer rapidement le groupe de travail que l'Assemblée générale a appelé de ses vœux dans sa résolution 64/29 dans le but de négocier un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, et à reconstituer trois groupes de travail supplémentaires pour mener activement des discussions de fond sur d'autres points essentiels de l'ordre du jour de la Conférence, sans imposer ni exclure un quelconque résultat. Nous exhortons tous les États membres de la Conférence du désarmement à appuyer l'adoption rapide d'un tel programme de travail au début de notre session, ainsi que son exécution complète et immédiate.

Monsieur le Président, le moment que nous vivons actuellement est peut-être le moment le plus crucial pour la Conférence du désarmement depuis de nombreuses années: le document CD/1864 est la preuve tangible que les membres de cette instance peuvent parvenir à un consensus qui trace une voie à suivre tout en préservant nos droits et nos obligations s'agissant de la protection et de la promotion de nos intérêts nationaux de sécurité respectifs. Ceux qui prétendaient que la Conférence du désarmement était devenue anachronique et dépourvue de la volonté nécessaire de s'acquitter de son mandat ont été convaincus du contraire en mai dernier. Nous avons maintenant la possibilité – et, à plus forte raison, la responsabilité – de démontrer que cela n'était pas une anomalie, et que la Conférence du désarmement reste un instrument efficace pour maintenir la paix et la sécurité.

Agissons rapidement pour adopter notre ordre du jour et un nouveau programme de travail, sur la base du consensus de l'an dernier et du document CD/1864.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Larson de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Aldredi, de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Aldredi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de cette Conférence et saluer ce succès remporté par votre pays, un pays ami avec lequel nous entretenons des relations fraternelles. Nous vous souhaitons le plein succès.

Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Dipu Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, et de la remercier de sa déclaration exhaustive et importante, qui confirme l'engagement du Bangladesh en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité dans le monde sur la base de l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Mon pays aspire à la paix et à la sécurité dans le monde, et il est pleinement convaincu que cet objectif ne sera pas atteint avec des arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive qui tuent et qui sèment la peur et la destruction. De notre point de vue, l'argent que les grands États consacrent à ces armes devrait plutôt être consacré au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Tel était le raisonnement qui sous-tendait l'initiative que mon pays a lancée le 19 décembre 2003 pour encourager la renonciation volontaire à tous les programmes et équipements susceptibles d'être utilisés pour produire des armes internationalement interdites. Cette étape contribuera sans aucun doute à la promotion de la paix et de la sécurité, et mon pays se réjouit de voir les États qui possèdent des armes de destruction massive agir pour débarrasser le monde de ce spectre terrifiant. En Afrique, mon pays, agissant par le biais de l'Union africaine, dont il assure actuellement la présidence, fait tout son possible pour instaurer la paix sur le continent et résoudre les conflits par des moyens pacifiques.

Mon pays est partie à la plupart des traités de désarmement. Il a adhéré au TNP le 25 mai 1975, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction le 19 janvier 1982, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction le 5 février 2004, et à d'autres conventions en ce domaine. La Jamahiriya arabe libyenne a, à plusieurs reprises, siégé au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous attendons de la Conférence qu'elle examine la question de son élargissement, afin de permettre à plus de 24 États, y compris la Jamahiriya arabe libyenne, de contribuer activement au succès de ses négociations, notamment parce que ces États figurent sur la liste d'attente depuis si longtemps déjà.

L'élargissement de la Conférence contribuerait à enrichir les travaux de cette instance, et permettrait des échanges d'idées et d'informations plus nombreux qui pourraient hâter la course aux armements, instaurer la paix et la sécurité internationales et préserver l'espace extra-atmosphérique, qui appartient au patrimoine de l'humanité et constitue un bien collectif qui ne devrait jamais être mis à mal par les rivalités entre les États qui cherchent à le conquérir et à en détruire certaines composantes, nuisant ainsi à toute l'humanité.

Nous sommes pleinement convaincus que votre présidence de la Conférence sera couronnée de succès et que nos discussions contribueront à débarrasser le monde des armes de destruction massive et à progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que tous les États de la région, sans exception, sont déterminés à éliminer ces armes, et nous affirmons le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et d'en tirer profit dans tous les domaines de la vie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Aldredi, de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Algérie, M. Jazaïry.

M. Jazaïry (Algérie): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement pour la sagesse avec laquelle vous dirigez nos travaux dans le cadre de la session de 2010 de la Conférence du désarmement. Je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation et de sa disponibilité à vous soutenir dans votre tâche. Je salue les autres présidents de la session de 2010 et les engage à œuvrer solidairement au lancement effectif de nos travaux en 2010, et ce comme nous l'avons fait au niveau du groupe des six Présidents de 2009. C'est cette coopération qui a permis de parvenir à un accord sur le document CD/1864.

Nous avons été profondément inspirés par la déclaration de l'honorable Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, S. E. M^{me} Dipu Moni. Nous avons également été encouragés par la déclaration de M. Duarte, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a évoqué en particulier les progrès survenus dans la négociation du traité sur la réduction des armes nucléaires entre les États-Unis et la Russie.

Dans ce contexte prometteur, la Conférence du désarmement ne saurait décevoir indument les espérances qui ont été soulevées depuis l'adoption de son programme de travail de 2009.

L'Algérie, comme tous les autres membres de notre Conférence, est convaincue que la promotion des objectifs liés au désarmement nécessite la collaboration de tous. C'est la beauté de cette Conférence du désarmement qui fait qu'il n'y a pas de grands États et de petits États. Nous sommes tous interpellés et nous devons tous ensemble œuvrer à la réalisation de son objectif.

L'engagement fort envers le multilatéralisme que je recommande nous permettrait certainement de fonder des bases solides pour la réalisation des objectifs que s'est fixée la communauté internationale en matière de désarmement. L'accord du 29 mai 2009 sur le programme de travail de notre Conférence en est d'ailleurs un exemple. Notre Conférence est appelée à jouer pleinement son rôle à travers des résultats consensuels auxquels elle devrait parvenir avec la participation de tous ses membres sans exclusion.

C'est la base sur laquelle notre instance a fonctionné depuis sa création et je pense que 2010, comme ceci a été mentionné, pourrait être une année historique. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous l'a rappelé dans sa déclaration.

Ma délégation se réjouit véritablement aujourd'hui de l'adoption de l'ordre du jour de la session actuelle de la Conférence. C'est un grand jour pour nous et nous tenons à remercier ceux qui ont pu apporter la contribution attendue pour que nous puissions atteindre cet objectif prometteur. Dans ce contexte, ma délégation partage avec vous, Monsieur le Président, le point de vue selon lequel l'ordre du jour présenté sous la cote CD/WP.556 ainsi que votre déclaration présidentielle sont suffisamment complets et souples pour couvrir toutes les questions liées au désarmement qui peuvent être abordées à la Conférence.

Notre Conférence doit saisir l'élan positif qui marque toujours fort heureusement l'environnement international en matière de désarmement, comme cela a été dit tout à l'heure, pour reprendre pleinement son rôle, peut-être même un rôle de chef de file, dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

Pour cela, tous les membres devront travailler dans un esprit constructif et avoir la volonté politique de permettre à la Conférence du désarmement d'avancer sur les questions de fond. Les difficultés que nous rencontrons habituellement dans l'adoption du programme

de travail sont dues au fait que l'acuité des préoccupations parfaitement légitimes en matière de sécurité pousse à chercher le règlement de points cruciaux avant même d'engager la négociation.

C'est ce que l'on appelle une négociation sur la négociation. Je suggère que la Conférence envisage d'ouvrir la négociation dans le cadre d'un nouveau programme de travail sans préalable et sans exclusive en reconnaissant l'existence de mécanismes de stabilisation assurant la prise en compte de la sécurité de tous.

Certes, il serait important de faire en sorte que les préoccupations de chacun des membres soient prises en considération et il est tout aussi important d'éviter que la capacité de la Conférence ne produise des résultats substantiels qui seraient irrémédiablement érodés.

Dans le contexte de notre problématique, je voudrais évoquer le rôle important des ONG. Je voudrais aussi évoquer le rôle très positif de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires et son rapport qui vous sera commenté par M. Gareth Evans, la semaine prochaine, je crois.

Je voudrais vous dire aussi toute l'importance que ma délégation accorde à la continuation du processus de création de zones exemptes d'armes nucléaires. Vous savez que le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique est entré en vigueur il n'y a pas longtemps (Traité de Pelindaba).

Notre espoir le plus sincère, alors que nous commençons cette session de 2010 de la Conférence du désarmement, est que l'on puisse également progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La Ministre des affaires étrangères du Bangladesh le mentionnait tout à l'heure: nous pensons que la situation actuelle où un État non membre du TNP dispose de l'arme nucléaire crée dans toute la région un déséquilibre qui ne saurait être maintenu. Le meilleur moyen d'assurer la non-prolifération nucléaire dans la région qui préoccupe tous les États, c'est d'assurer l'élimination des armes nucléaires qui existent actuellement et au vu et au su de tous.

Monsieur le Président, dans votre déclaration d'ouverture, vous avez évoqué le consensus de l'année dernière sur le document CD/1864. Vous avez également souligné que le but pour cette année était de commencer un travail de fond comme l'avait laissé espérer ce consensus de 2009. Nous devons avoir cette année un nouveau document de la Conférence – je ne sais pas quel en sera le numéro – mais un nouveau document de 2010 qui nous fera presque oublier le document CD/1864. J'espère que ce nouveau document nous permettra de démarrer. Nous n'avons pas la prétention de reproduire pour 2010 le document CD/1864 de 2009, mais il y a une logique qui nous a conduits à un équilibre des intérêts en 2009, nous devons être guidés par cette même logique de parvenir à un équilibre des intérêts en 2010 et ce le plus logiquement et le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur d'Algérie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, l'Ambassadeur Üzümcü.

M. Üzümcü (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. À vous-mêmes et aux autres collègues présidents, je souhaite le plein succès dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence cette année. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation.

Je souhaite également la bienvenue au Haut Représentant pour le désarmement, M. Sergio Duarte.

Nous avons écouté avec attention le message délivré par le Secrétaire général de l'ONU à la Conférence du désarmement à sa séance plénière du 19 janvier dernier. Comme à l'habitude, le message du Secrétaire général renfermait des conseils avisés sur les questions de désarmement et de non-prolifération, encourageant la Conférence du désarmement à aller de l'avant.

Depuis quelques années, on assiste à un élan considérable à la Conférence du désarmement, dont la finalité est de faire sortir cette instance de la stagnation dans laquelle elle est plongée depuis maintenant plus de dix ans. L'adoption du programme de travail après tant d'années représente un temps fort. Elle a nourri l'espoir de voir l'unique instance multilatérale mondiale de négociation dans le domaine du désarmement assumer à nouveau son rôle moteur dans la résolution des difficultés de sécurité, avec pour objectif la conclusion d'instruments juridiquement contraignants. Le document CD/1864 est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts. Il intègre les nombreuses propositions soumises depuis 1999.

Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de transformer cette décision en actes concrets. En effet, nous aurions souhaité commencer un travail de fond après l'adoption du programme de travail, ce qui aurait permis à tous les États membres de faire valoir leurs préoccupations et intérêts supérieurs.

La Conférence du désarmement est en effet une instance unique. Elle est un instrument précieux de par sa composition, et elle a une responsabilité particulière dans le cadre de l'agenda actuel du désarmement. Nous devons tous nous efforcer de préserver la raison d'être de la Conférence en lui permettant de remplir sa mission fondamentale. Le climat international actuel est très propice pour permettre à la Conférence de jouer à nouveau son rôle d'instance de négociation. Dans son message adressé à la Conférence l'année dernière, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a parlé, en substance, du nouveau multilatéralisme où la coopération remplace la confrontation, où la créativité remplace la paralysie, et il a exhorté la Conférence à saisir l'occasion de faire avancer l'exécution du programme de désarmement.

Je crois que la reprise des travaux de fond à la Conférence peut donner une impulsion positive à l'action mondiale en faveur du désarmement et de la non-prolifération. C'est notamment le cas de la Conférence d'examen du TNP, qui s'ouvrira dans quelques mois à peine. Inutile de dire que l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles figure parmi les 13 mesures concrètes prévues en 2000, au même titre que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous estimons que la Conférence d'examen doit revitaliser les résultats de 1995 et de 2000 et, à plus forte raison, y prendre appui.

La Turquie croit en la vertu de la promotion de la paix et de la sécurité internationales par la limitation des armements, la non-prolifération et le désarmement. Nous demandons instamment l'universalisation et la pleine mise en œuvre des instruments connexes. Nous devons saisir chaque occasion de promouvoir un multilatéralisme efficace sur les questions de sécurité.

Nous nous félicitons de l'adoption de l'ordre du jour aujourd'hui. Notre programme est complet et flexible, et il nous permet de traiter tous les problèmes dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. En outre, Monsieur le Président, votre déclaration a rassuré les membres de la Conférence du désarmement quant à la possibilité de traiter n'importe quel point dès lors qu'il y a consensus.

Notre prochaine étape doit être de nous mettre d'accord sur un programme de travail. Nous encourageons la plate-forme présidentielle à poursuivre les consultations en vue d'atteindre cet objectif. Cela nous permettra non seulement d'entamer des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, mais aussi de progresser parallèlement sur les autres points de l'ordre du jour. Ces points concernent notamment des travaux de fond sur les questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité.

Pour conclure, permettez-moi de réitérer notre appui indéfectible au Bangladesh et aux autres États qui présideront la Conférence cette année et de leur souhaiter le plein succès.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Üzümcü de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de la session de 2010, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer, de même que les cinq autres présidents de cette année, de la coopération et de l'appui indéfectibles de ma délégation. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier la présidence autrichienne de sa contribution à la conduite de nos travaux, à la fin de l'année dernière. Nous saluons les efforts déployés par les présidents sortants et entrants pendant l'intersession dans le but de permettre une reprise rapide des travaux de fond cette année.

Ma délégation se félicite de la participation de la Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M^{me} Dipu Moni, et de M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour le désarmement, à la présente séance, ainsi que des paroles d'encouragement qu'ils ont adressées à la Conférence.

Au début de la session de 2009 de la Conférence, on a pu ressentir un vif enthousiasme à l'idée de pouvoir débloquent une situation qui, depuis plus de dix ans, empêchait la Conférence de faire des progrès. Le climat favorable et l'esprit de coopération entre les membres de la Conférence ont donné lieu à l'adoption d'un programme de travail qui a, notamment, doté la Conférence du mandat pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. Si l'adoption du programme de travail a constitué une évolution très positive, il est en revanche regrettable que nous n'ayons pas encore été capables d'exécuter cette décision.

L'Afrique du Sud demeure profondément attachée à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires et à des mesures concrètes de désarmement nucléaire. Cet engagement repose sur notre conviction que désarmement et non-prolifération nucléaires sont intimement liés et qu'il faut réaliser des progrès simultanés sur les deux fronts. Nous sommes donc encouragés par les déclarations faites par un certain nombre de dirigeants dans le monde, qui ont réaffirmé leur volonté de créer un monde meilleur et plus sûr, exempt de la menace nucléaire.

Pour l'Afrique du Sud, 2010 est une année de grandes attentes. C'est l'année au cours de laquelle notre continent accueillera pour la première fois dans l'histoire la coupe du monde de football. Nous espérons que 2010 marquera le début d'une ère de coopération et d'amitié au sein d'une communauté de nations où nous pourrions prendre part en tant que partenaires égaux à l'édification d'un monde meilleur pour tous.

Dans le domaine du désarmement, nous avons aussi de grandes attentes. Compte tenu de l'engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire, nous comptons sur la Conférence d'examen du TNP de 2010 pour donner une expression concrète et un contenu effectif à la vision défendue par les dirigeants du monde, vision qui a fait naître l'espoir

d'une nouvelle ère de coopération, de paix et de prospérité au sein d'un système multilatéral renforcé.

S'agissant de la Conférence, l'Afrique du Sud est de l'avis que nous devons saisir l'occasion de bâtir sur les résultats de l'année dernière. Certes, nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement doit agir en stricte conformité avec son règlement intérieur et que les décisions prises l'année dernière ne comportent aucun caractère automatique, mais nous croyons que les décisions antérieures représentent d'importants jalons qui nous permettent de faire des progrès réguliers dans l'exercice de notre responsabilité particulière en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous ne pouvons donc pas agir comme si la décision prise l'année dernière sur un programme de travail n'avait aucune incidence sur nos travaux en 2010. Nous espérons que tous les membres pourront à nouveau afficher la souplesse nécessaire et faire montre de l'état d'esprit positif qui nous ont aidés à adopter un programme de travail en 2009. À cet égard, ma délégation se félicite de l'adoption de l'ordre du jour aujourd'hui et appuie l'adoption immédiate d'un programme de travail pour permettre une reprise rapide des travaux de fond.

Étant donné les règles qui régissent le fonctionnement de la Conférence du désarmement, le large éventail des questions inscrites à l'ordre du jour et notre espoir que le programme de travail de cette année nous permettra à nouveau de centrer notre attention sur les priorités actuelles sans préjuger ni fixer à l'avance les conditions de nos débats, nous croyons que des garanties suffisantes existent pour sauvegarder les intérêts de sécurité de tous les membres de la Conférence tout en nous permettant de prendre en considération nos préoccupations communes. Certaines de ces questions sont depuis longtemps inscrites à l'ordre du jour, et nous ne pouvons poursuivre comme auparavant. Il ne s'agit pas uniquement de la pertinence et de la crédibilité de la Conférence du désarmement; il est aussi question de nos intérêts de sécurité commune dans un monde de plus en plus interdépendant caractérisé par des vulnérabilités et des menaces réciproques.

Ce que nous proposons n'est pas de progresser à tout prix. Nous reconnaissons l'importance primordiale des besoins liés à la sécurité individuelle des États, mais nous insistons sur la nécessité de franchir les limites érigées de la sécurité nationale qui ont caractérisé la guerre froide. Ce que nous disons, c'est qu'il est nécessaire de progresser pour compenser le coût de notre inaction toutes ces années durant. Dans ce contexte, Monsieur le Président, ma délégation est prête à travailler avec vous et avec tous les membres de la Conférence pour permettre à la Conférence du désarmement de reprendre un travail de fond sans plus tarder.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Combrink de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Lauber.

M. Lauber (Suisse) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi une nouvelle fois de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. J'ai hâte de travailler de façon constructive dans un esprit de coopération avec vous et les autres présidents tout au long de l'année. Je voudrais également exprimer ma gratitude à M^{me} Dipu Moni, Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, et à M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour le désarmement, pour leur présence dans cette salle ce matin et pour leurs interventions. Permettez-moi aussi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence. Nous devons maintenant tout faire pour trouver rapidement un accord sur un programme de travail. Ma délégation souhaite faire des progrès substantiels sur les quatre questions centrales.

À ce stade, je voudrais partager avec vous certains points de vue de la Suisse concernant l'état actuel d'avancement des travaux de la Conférence du désarmement et les difficultés à venir.

L'année 2009 a, certes, marqué une avancée: toutes les délégations ont accepté d'ouvrir des négociations à la Conférence. L'adoption par consensus du document CD/1864, qui préconisait la création de quatre groupes de travail et la désignation de trois coordonnateurs spéciaux, a fait l'objet d'une grande attention dans le monde entier. La Suisse espère que nous pourrions bâtir sur les acquis de l'année dernière et faire ce que l'Assemblée générale nous a demandé de faire dans deux résolutions, à savoir adopter un programme de travail au début de cette année et commencer un travail de fond, y compris des négociations.

Le document CD/1864 représente le meilleur des points de départ. Il est l'aboutissement d'une année de consultations. Je voudrais saisir cette occasion de remercier les présidents de l'année dernière, en particulier l'Ambassadeur Jazaïry, de l'Algérie, de tous leurs efforts. Ma délégation espère que les présidents de cette année soumettront prochainement pour examen aux délégations un projet actualisé de décision.

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que toutes les délégations garderont à l'esprit le fait que, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, la sécurité représente une tâche interrégionale et mondiale. Nous espérons que les membres de la Conférence ne compromettent pas la pertinence et la crédibilité de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, à un moment où des signes évidents d'un engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire se manifestent. Comme l'a souligné ce matin la Ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, une conférence du désarmement inerte et un mécanisme de désarmement inefficace ne serviraient les intérêts de personne.

Un certain nombre de tâches nous attendent. Progresser relève à la fois de l'urgence et de notre responsabilité commune. Je voudrais que personne d'entre nous n'oublie que les membres de la Conférence ont une responsabilité énorme qui transcende les intérêts de sécurité individuels et qui doit répondre aux attentes d'un monde qui va bien au-delà des murs de cette salle. Dans ce contexte, nous regrettons que la société civile ne puisse participer activement à nos débats et jouer un rôle constructif, comme c'est le cas dans d'autres mécanismes multilatéraux. Nous sommes convaincus que nos discussions ne pourraient que bénéficier d'un engagement plus direct de la société civile.

Le rapport récemment publié par la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, initiative conjointe du Japon et de l'Australie, souligne le caractère foncièrement inhumain de l'arme nucléaire. La Suisse privilégie l'approche systématique et pragmatique adoptée par la Commission et appuie pleinement ses évaluations ainsi que ses ambitieux objectifs à court, moyen et long terme, qu'elle considère comme une contribution opportune et pertinente, qui devrait être sérieusement envisagée par toutes les délégations, aussi bien dans le cadre de la Conférence que dans celui de la Conférence d'examen du TNP. Nous saluons particulièrement l'approche progressive consistant à délégitimer les armes nucléaires, à diminuer leur rôle et, enfin, à les interdire. Tous les efforts déjà entrepris dans ce sens doivent être intensifiés.

Une première étape logique pour atteindre cet objectif serait d'entamer des négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Un tel traité nous apparaît comme un pilier essentiel pour compléter le régime régissant les armes nucléaires et construire un pont entre les États qui sont parties au TNP et les États non parties. À notre avis, il est grand temps d'interdire la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. En outre, il faut procéder à une réduction étape par étape des matières fissiles. Il est essentiel de contrôler ces matières en vue de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires.

Même s'il est primordial de plafonner les quantités de matières fissiles disponibles à des fins d'armement, nous croyons qu'il serait malvenu de se concentrer exclusivement sur

la production future. Les excédents et les stocks de matières civiles sont considérables et doivent incontestablement être pris en compte. Nous pensons donc que la portée d'un tel traité doit être suffisamment large. Pour l'instant, nous ne sommes pas convaincus que des mesures volontaires pourront faire l'affaire ou permettront de créer les conditions d'un désarmement nucléaire.

Un autre domaine dans lequel la Suisse souhaite voir des progrès est celui des garanties de sécurité négatives. Les garanties actuelles ne sont pas juridiquement contraignantes et ne sont pas inconditionnelles. Il est difficile d'accepter que, des décennies après avoir renoncé à la possibilité de se procurer ces armes, les États non dotés d'armes nucléaires qui respectent scrupuleusement tous les articles du TNP, qui ont accepté sa prorogation illimitée, et qui ont accepté le Protocole additionnel, ne bénéficient toujours pas de garanties de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes. La Conférence du désarmement nous apparaît comme le cadre approprié pour entamer des discussions sur un traité juridiquement contraignant dans ce domaine. Nous sommes convaincus qu'un tel arrangement pourrait être conçu de façon à renforcer le régime institué par le TNP et à ne pas l'affaiblir.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous avons déjà dit qu'un accès sécurisé et permanent à cet environnement est pour nous un principe de base, un droit dont chaque État devrait être doté. Les applications spatiales jouent un rôle crucial en fournissant des services essentiels à chacun d'entre nous. Des mesures complémentaires de transparence et de confiance, ainsi que des instruments juridiquement contraignants, nous semblent nécessaires pour renforcer la sécurité de l'espace. Nous avons également fait des remarques spécifiques concernant le projet de traité sino-russe sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Nous espérons que 2010 sera l'occasion d'un débat ouvert et ciblé sur ces questions.

Dans un passé récent, nous avons assisté à des événements très encourageants. Ma délégation espère que ce nouvel élan du désarmement nous aidera à construire des ponts et à surmonter les difficultés existantes. N'oublions pas que, si les mots et les bonnes intentions sont nécessaires pour créer un bon climat, ils ne suffiront pas à progresser dans l'exécution du programme de désarmement. Il faut agir concrètement maintenant.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Lauber de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie, M^{me} Valerie Grey.

M^{me} Grey (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole cette année, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer du plein appui et de la coopération indéfectible de ma délégation.

L'Australie se réjouit de travailler dans un esprit constructif et collégial avec vous et avec les six Présidents, afin de faire de cette année une année aussi productive que possible pour la Conférence. Permettez-moi de réitérer l'appui de l'Australie à la plate-forme présidentielle, qui apporte une contribution très utile au fonctionnement de la Conférence du désarmement. Je voudrais vous remercier, vous et vos collègues, pour les consultations très professionnelles que le Bangladesh a menées en préparation de sa présidence, à la fois avec toutes les délégations à la Conférence et avec les autres présidents, et, ces dernières semaines, pour les consultations qui ont contribué à l'adoption de l'ordre du jour aujourd'hui. L'Australie, qui a présidé la Conférence du désarmement l'année dernière, reconnaît pleinement l'importance de consultations approfondies et transparentes à la Conférence du désarmement.

L'action en faveur du désarmement a gagné en intensité et en engagement. Nous avons assisté à des engagements effectifs et concrets en faveur du désarmement. Nous nous

sommes félicités de l'atmosphère positive des négociations conduites entre la Russie et les États-Unis dans le but de réduire les arsenaux nucléaires.

L'Australie s'est félicitée du succès de la Conférence du désarmement qui, en 2009, a, dans le document CD/1864, adopté un programme de travail. Ce programme de travail est l'aboutissement de consultations larges et approfondies avec tous les membres de la Conférence. Il offre une base solide pour aller de l'avant. Pourtant, nous avons été incapables de franchir une nouvelle étape, celle qui aurait permis à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. En dépit de notre accord sur le programme de travail contenu dans le document CD/1864, nous n'avons pas réussi à nous entendre sur la façon d'exécuter le programme de travail.

L'Australie ne sous-estime pas les difficultés rencontrées pour traduire des objectifs abstraits en mesures concrètes. Éluder ces difficultés n'est pas une solution. L'Australie demeure déterminée à progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Nous sommes attachés à la Conférence du désarmement, qui est pour nous le lieu approprié pour commencer à travailler à l'exécution de mesures concrètes vers un désarmement nucléaire.

La priorité de l'Australie pour la présente session de la Conférence sera d'avancer concrètement, au début de 2010, c'est-à-dire d'adopter un programme de travail permettant la négociation d'un traité sur les matières fissiles. Un tel traité est une priorité immédiate dans nos efforts de désarmement nucléaire. À l'image de la grande majorité des membres de la Conférence du désarmement, l'Australie compte sur 2010 pour être l'année au cours de laquelle nous donnerons suite à notre appui ancien à un tel traité, concrétiserons notre mandat de négociation et prendrons des mesures concrètes en vue d'atteindre une réduction de la quantité de matières fissiles disponibles. L'Australie considère que le programme de travail que nous avons adopté dans le document CD/1864 reste une bonne base pour la prochaine étape.

Nous avons besoin que la Conférence du désarmement se remette au travail. La négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une étape pratique essentielle que la Conférence peut franchir pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires et, enfin, se remettre au travail.

L'Australie est profondément attachée au désarmement nucléaire. C'est pourquoi, en 2008, les Premiers Ministres australien et japonais ont lancé la première Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Dans ce rapport, la Commission réaffirme l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le rapport propose des plans d'action ambitieux, pragmatiques et audacieux destinés à nous permettre d'atteindre notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Coprésident australien de la Commission, qui est l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Gareth Evans, présentera ce rapport ici, à Genève, dans la salle du Conseil, le 1^{er} février prochain, sous les auspices de l'UNIDIR. Un exemplaire du rapport sera remis à chacun d'entre vous. Le résumé du rapport est distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement, dans les six langues des Nations Unies. Le Gouvernement australien estime que ce rapport contribue de façon significative au débat international sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. J'espère que les recommandations qu'il renferme donneront lieu à des discussions productives et riches. Le Gouvernement australien attache une attention toute particulière à l'élaboration des recommandations, et nous avons hâte de partager nos points de vue avec la Conférence.

L'Australie entend bien appuyer les efforts que les présidents de 2010 entreprendront pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M^{me} Valery Grey de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Zamir Akram, du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je limiterai mes observations d'aujourd'hui à la question de l'adoption de l'ordre du jour. Mais auparavant, je voudrais dire, pour mémoire, que ma délégation a particulièrement apprécié la déclaration complète et perspicace faite par la Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Nous nous félicitons en particulier des remarques selon lesquelles un traité sur les matières fissiles doit aussi prendre en compte la question des stocks, un point de vue auquel mon pays souscrit pleinement. Nous nous félicitons également de son affirmation selon laquelle les trois autres questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité, doivent aussi être traitées en priorité par la Conférence.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Sergio Duarte, que je connais depuis les années 80, alors que nous étions jeunes délégués à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, j'ai pris la parole pour vous exprimer la gratitude particulière de ma délégation pour la façon avec laquelle vous avez montré que nous pouvions tenir compte des préoccupations et du point de vue de chacun. Dans ce contexte, je suis sensible au fait que vous nous avez rappelé les articles 27 et 30 du règlement intérieur, en vertu desquelles ma délégation avait cherché à inscrire à l'ordre du jour deux points supplémentaires, à savoir la limitation des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, et les missiles sous tous leurs aspects. Comme vous l'avez souligné, et je suis sûr que nous le reconnaissons tous, le règlement intérieur donne au Pakistan le droit de soulever ces questions, et nous le ferons en temps opportun. Je regrette simplement que certains de nos collègues aient tendance à se précipiter vers les médias et à donner l'impression que, par notre position, nous avons fait obstacle à l'adoption de l'ordre du jour, ce qui était loin de notre objectif.

Ce sont des questions qui nous semblent très importantes, et qui ont trait non seulement à notre région, mais à d'autres régions aussi. Il est regrettable que, lorsque nous avons essayé de soulever ces questions afférentes à la limitation des armes classiques dans notre région, on nous a rétorqué que ces questions allaient au-delà de notre région. D'un autre côté, quand nous les abordons dans le cadre des instances multilatérales, on nous dit, cette fois, que ce sont des questions régionales qui ne peuvent être traitées au niveau multilatéral. Nous sommes donc quelque peu déçus. En tout état de cause, je pense que le règlement intérieur de la Conférence du désarmement est suffisamment complet pour nous permettre de préciser nos positions.

Je tiens à préciser une fois de plus, pour mémoire, que mon gouvernement n'avait nullement l'intention de bloquer l'adoption de l'ordre du jour. En fait, nous avons très envie d'aller au-delà de l'examen de l'ordre du jour, et de passer à la tâche plus importante qui consiste à élaborer un programme de travail. Je puis vous assurer que nous contribuerons aussi à cet effort.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de la manière dont vous vous êtes efforcé d'aider toutes les délégations à parvenir à un consensus sur l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Akram de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie, M. Bel Kefi.

M. Bel Kefi (Tunisie): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la première séance de la Conférence du désarmement en 2010, je voudrais vous réitérer nos félicitations pour l'accession du Bangladesh à la présidence de la Conférence et vous exprimer notre reconnaissance pour les consultations que vous avez menées, ainsi que pour la façon ouverte et transparente avec laquelle vous dirigez nos travaux et qui a abouti si heureusement aujourd'hui à l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence. Je voudrais aussi me féliciter de la présence parmi nous aujourd'hui d'invités de

marque, à savoir S. E. M^{me} Dipu Moni et M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement, et les remercier pour les importants messages qu'ils nous ont envoyés aujourd'hui. Permettez-moi, Monsieur le Président, à cette occasion, de prendre note de la déclaration de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne qui, à titre d'observateur, prend part à nos travaux et réitère notamment la demande d'admission de son pays à la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, l'atmosphère positive des travaux ces dernières années, telle qu'elle ressort tout particulièrement de l'adoption le 29 mai 2009 du programme de travail faisant l'objet du document CD/1864, est à notre sens de nature à nous encourager à aller de l'avant et à maintenir nos efforts afin d'envisager d'aborder favorablement, le moment venu, l'examen des demandes d'admission des pays candidats qui, comme la Libye, voudraient se joindre aux efforts des pays membres visant à commencer les travaux de fond de la Conférence du désarmement pour promouvoir des négociations constructives au service d'un monde où régneraient la paix, la sécurité et la coexistence.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Tunisie de sa déclaration. La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. de Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion de vous remercier des efforts que vous avez faits pour surmonter les difficultés quelque peu inattendues que nous avons rencontrées à propos de l'ordre du jour; vous êtes parvenu, en une semaine, à mener des consultations et à trouver une solution. Notre décision d'adopter l'ordre du jour n'en est que renforcée, et nous voici à présent dans l'état d'esprit approprié pour entreprendre notre travail de fond.

Conformément au règlement intérieur, et d'après mon expérience de la Conférence du désarmement, il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre des délégations faire référence à différents thèmes intéressant leurs gouvernements sans pour autant figurer strictement sur la liste des points de l'ordre du jour. Ces références ont été acceptées, et je crois qu'il est utile que les délégations appellent l'attention de la Conférence du désarmement sur différentes questions.

Ces débuts sont donc très prometteurs, ce qu'ont confirmé les propos avisés de M^{me} Moni, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, et les observations de M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour le désarmement, qui a souligné le caractère institutionnel de la Conférence du désarmement. Nous estimons vraiment que le caractère institutionnel de cette instance, qui est véritablement un organe institutionnel, fait de la Conférence du désarmement l'unique instance de négociation, et il était important d'entendre cela de la bouche du Haut Représentant pour le désarmement.

Je crois que nous pouvons maintenant passer à nos travaux sous votre direction et adopter le programme de travail aussi rapidement que nous avons adopté l'ordre du jour. Qu'il soit ou non libellé dans les mêmes termes, le programme de travail, comme l'a souligné notre collègue algérien, doit être adopté promptement, et je crois que nous ne devons pas attendre longtemps après cela pour prendre des décisions pratiques quant à son exécution. J'insiste sur le mot «pratiques» et sur le pluriel de l'expression dans laquelle je viens de l'employer, car, que ces décisions figurent ou non dans un document unique, il s'agira de mesures pratiques différentes qui traduiront le programme de travail dans la pratique.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de Macedo Soares de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 50.